

Régis JUANICO

Tête de liste
« Rassembler Saint-Étienne »

Mme Laëtitia PAIRE
Maison de quartier du Soleil
24 rue Beaunier
42000 SAINT-ÉTIENNE

Saint-Étienne, le 23 février 2026

Centre social acteur de cohésion sociale

Les centres sociaux et espace de vie social défendent le principe d'un accueil inconditionnel pour tous, sans distinction d'origine, de situation administrative ou de ressources.

Si vous êtes élu.e, quelles actions concrètes allez-vous déployer sur le territoire de Saint-Etienne pour garantir cet accueil sans condition et renforcer l'accès aux droits pour les personnes en situation de précarité ?

Plus d'une dizaine de centres sociaux ou amicales laïques ont fermé leurs portes à Saint-Etienne durant les deux derniers mandats municipaux. Cela a réduit d'autant la couverture du territoire par ces structures de proximité. Les populations de quartiers entiers sont désormais privées de ces structures indispensables à la vie de nos quartiers.

Pour garantir un accueil sans condition, nous proposons de :

- Travailler avec les structures d'éducation populaire pour rétablir un maillage équilibré du territoire de la ville et appuyer les acteurs locaux qui portent des projets de réouverture, notamment à Montreynaud.
- Supprimer la condition des deux parents qui travaillent afin de pouvoir accueillir tous les enfants en centre de loisirs et assurer une plus grande mixité sociale, y compris les enfants dont les parents sont en situation irrégulière et ne peuvent donc pas travailler.
- S'engager dans l'expérimentation « Territoire zéro non recours aux droits », en s'appuyant sur l'exemple de La Ricamarie, avec la Fédération des Centres sociaux comme interlocuteur majeur, pour faciliter l'accès aux droits sociaux.
- Soutenir la création de postes d'écrivains publics dans les structures de quartier et le développement d'espaces publics numériques.

Centre social acteur des politiques publiques

Dans une dynamique partenariale entre acteurs de terrains et élus municipaux :

Comment envisagez-vous d'associer les acteurs de terrains, les élus municipaux et les habitants à la co-construction des politiques publiques locales ?

Ces dernières années, les structures de quartier ont été considérées, à tort, par les élus sortants, comme des prestataires de services. Pour nous, ce sont au contraire de véritables acteurs dont le rôle est très important pour faire se rencontrer les gens et pour leur permettre de participer à la vie citoyenne.

Dans cet esprit, nous remettrons en place un véritable dialogue, fondé sur la confiance. Cela pourra s'organiser d'abord dans le conseil consultatif de l'éducation populaire. Ce conseil permettra de travailler ensemble les conditions de financement des structures ou de mise à disposition des locaux par exemple. Cela garantira aussi une plus grande transparence dans l'attribution des aides.

Nous souhaitons également créer des Conseils éducatifs de secteur où nous pourrions associer ces structures, aux côtés des écoles, familles et associations du quartier, à la définition des politiques éducatives de territoire. Nous y proposerons notamment une réflexion pour que les temps de midi soient traités comme de véritables temps éducatifs, comme les autres temps périscolaires.

Plus globalement, les conseils de quartiers seront à nouveau ouverts à toutes et à tous, pour que tout le monde puisse participer à la vie de son quartier. Chaque conseil se verra confier un budget pour permettre de réaliser des actions chaque année. Nous espérons que cela redonnera aux habitants le goût de l'engagement local et, pourquoi pas, l'envie de s'engager comme bénévole dans une association de son quartier.

Comment garantirez-vous la liberté associatives dans les orientations et la gestion de nos structures ?

Puisque les critères de financement et de mise à disposition des locaux seront construits ensemble dans le conseil consultatif de l'éducation populaire, en toute transparence, il n'y aura plus de possibilité de « mettre la pression » sur les responsables des structures. Ils pourront ainsi décider en toute indépendance leurs orientations.

Nos relations seront fondées sur la confiance à l'égard de ces responsables. Aussi, la signature d'un contrat d'engagement républicain (CER) ne nous semble pas utile à demander pour l'attribution de subventions.

Centres sociaux des structures autonomes et indépendantes

Dans un contexte de fragilisation économique de nos structures :

Comment comptez-vous concilier la nécessité de maîtriser les dépenses publiques avec l'impératif de maintenir, voire de renforcer le rôle des centres sociaux ou espaces de vie sociale dans leurs missions quotidiennes ?

Quels engagements concrets prendrez-vous pour garantir un financement pérenne dans la mise en œuvre de leur projet social ?

Entre la baisse des aides et des recettes et l'augmentation des besoins sociaux, les centres sociaux et EVS sont fragilisés. Nous ne connaissons pas encore avec certitude la situation financière réelle de la Ville de Saint-Etienne. Nous ne pourrions certainement pas, avec seulement les moyens de la Ville, compenser les pertes liées aux suppressions des emplois aidés, baisses des aides pour les secteurs jeunes (plans locaux d'animation du Département, prestation de service jeunes de la CAF), les lieux d'accueils enfants parents...

Il faudra donc, avant tout, nous battre aux côtés des structures pour obtenir, au niveau national, la définition d'un nouveau modèle économique, permettant la viabilité de chaque structure.

Nous pourrions quand même agir localement pour sécuriser les financements municipaux dans la durée. Cela passe donner la priorité à des dotations de fonctionnement sur plusieurs années, en prenant comme base la durée des agréments des centres sociaux et EVS. Nous poursuivrons aussi la rénovation des locaux : un plan sera défini, avec le conseil consultatif de l'éducation populaire, pour déterminer ensemble les priorités.

Autre effort municipal : nous exonérerons toutes les structures d'éducation populaire de la taxe d'habitation.

**Pour la liste « Rassembler Saint-Étienne »
Régis JUANICO**

